

CHIFFRES CLEFS (2019)

- 1 126 JEUNES
- 142 PROJETS
- 28 PAYS

👉 *RESACOOOP et ses partenaires vous accompagnent sur les dispositifs JSI et VVVSI en Auvergne-Rhône-Alpes*

CONTACTS

RESACOOOP
mail@resacoop.org

Programmes d'actions d'intérêt collectif financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et portés par le Fonjep.

<https://www.fonjep.org/solidarite-internationale/projets-de-jeunes-jsi-et-vvvs>



FONJEP
Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire



FONJEP
Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire



DISPOSITIFS JSI ET VVVSI

Envie de participer à un projet de solidarité internationale en France ou à l'étranger ?

1

Quels types de projets ?

Projets à caractère social, projets culturels, projets sportifs, projets de santé, projets à caractère environnemental, projets d'éducation et de sensibilisation, chantiers...

2

Pour qui ?

Un groupe de 4 à 16 jeunes de 15 à 25 ans accueillis par un groupe de jeunes du pays partenaire.

3

Comment ?

Une association doit accompagner les jeunes français.

4

Combien de temps ?

L'action doit durer environ 15 jours, 10 jours minimum doivent être consacrés à l'action.

5

Où ?

Le projet est à effectuer en France ou dans un pays éligible à l'Aide Publique au Développement*.

6

Quelle aide ?

Une aide de 10 000€ maximum. L'aide doit représenter 60% maximum du budget global.

Le JSI (Jeunesse et Solidarité Internationale) et le VVV-SI (Ville, Vie, Vacances et Solidarité Internationale) sont des programmes d'échange et d'actions d'intérêt collectif. Ils sont menés par des jeunes et portés par une association française en partenariat avec une association partenaire.

COMMENT CANDIDATER ?

- Trouvez un parrain pour vous aider dans votre projet.
- Choisissez le bon moment pour faire votre demande : 4 sessions de dépôt par an.
- Préparez votre dossier.

Rôles du parrain :

- Veille au respect des critères d'éligibilité du dossier.
- Informe des difficultés qui peuvent être rencontrées.
- Est le garant moral du projet.
- A un rôle d'appui conseil.

⚠ Actions non éligibles :

- Collecte et don ; convoi de véhicules ; projets directement présentés par des pays partenaires ; projets dispersés ; enseignement du français ; stages diplômants ; voyage de découverte ou tourisme solidaire.

Pour en savoir plus :

- Rendez-vous sur les sites du Fonjep et de RESACOOP.
- Vous trouverez le [guide du programme](#) pour bien préparer votre dossier ainsi que la procédure pour [trouver un parrain](#).

*Rendez-vous sur le site de l'OCDE pour connaître la liste des pays actualisée.

